



Fiche de poste – Chef de projet territorial de santé mentale (PTSM) de la Somme

Date limite des candidatures : 13 septembre 2024

Contexte

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) a été instauré par la loi de modernisation de notre système de santé en 2016. Son objet est « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture ».

Son élaboration, sur la base d'un « diagnostic territorial partagé » et sa mise en œuvre sont « à l'initiative des professionnels et établissements travaillant dans le champ de la santé mentale » et au bénéfice de la population.

Le PTSM constitue la feuille de route du territoire pour favoriser la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu ordinaire, en particulier par le développement de modalités d'organisation ambulatoires dans les champs sanitaire, social et médico-social.

Le PTSM a ainsi vocation à améliorer le parcours de vie, de prise en charge, de soins, de l'utilisateur relevant du domaine de la santé mentale et éviter toute rupture dans ce parcours.

Contribuant à la réduction des inégalités territoriales et favorisant une coordination de proximité, le PTSM mobilise l'ensemble des acteurs des champs sanitaire, social et médico-social et les représentants des familles et des usagers, des politiques de la ville, des collectivités territoriales, ainsi que les conseils locaux de santé mentale (CLSM).

Le PTSM tient compte des spécificités du territoire, de son offre de soins et des services existants. La feuille de route est déployée sur l'ensemble du territoire couvert par le PTSM, en l'occurrence celui du département de la Somme.

La feuille de route (14 fiches action) du PTSM de la Somme, transmise en décembre 2020, a été approuvée par le Directeur Général de l'ARS Hauts de France en avril 2021, après consultation du CTS et des instances des 2 CLSM présents sur le territoire (CLSM Amiens, CLSM Abbeville), puis annexée au contrat territorial de santé mentale (CTSM) signé entre le collectif d'acteurs et le DG ARS en janvier 2022.

La feuille de route présentée au DG ARS est la résultante des travaux réalisés au sein de 3 groupes de travail, organisés entre décembre 2019 et mars 2020. L'interconnaissance des acteurs, l'articulation, la coordination et le renouvellement des modes de coopération ainsi que la formation interprofessionnelle constituent les thématiques les plus mises en évidence. Les priorités retenues pour le PTSM de la Somme supposent toutes un fort besoin de coordination pour réussir.



Missions du poste

Le chef de projet territorial en santé mentale soutient les acteurs dans l'élaboration du projet du PTSM, pilote et coordonne sa mise en œuvre et suit son avancement.

Dans le cadre de sa mission, le chef de projet travaille en relation étroite avec la gouvernance du PTSM, à savoir notamment le comité de pilotage (COFIL), instance de pilotage du PTSM, et le comité technique (Cotech) qui mobilise les expertises pour éclairer les décisions stratégiques du comité de pilotage. Le chef de projet sensibilise, rassemble et anime un collectif d'acteurs en lien avec la santé mentale sous la responsabilité du COFIL.

En résumé, le chef de projet est chargé de :

- **Développer la stratégie territoriale en santé mentale**, soutenir l'élaboration du PTSM, piloter et coordonner sa mise en œuvre du PTSM, assurer son suivi
- **Animer et coordonner** les acteurs du territoire
- **Développer les partenariats et la mise en en réseau** entre les usagers et/ou leurs représentants, les secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux ainsi qu'avec les autres acteurs concernés, nécessaires à la mise en œuvre du PTSM
- **Veiller à la cohérence et l'articulation des actions du PTSM avec les autres démarches** territoriales (contrat local de santé, CLSM, instance territoriale de formation...) et avec les priorités retenues dans le projet régional de santé (ARS)
- **Préparer, organiser et animer les réunions dédiées au PTSM** (COFIL, Cotech, axes thématiques, information sur les dispositifs, AAP...), être force de proposition et rendre compte de l'avancée des travaux auprès du COFIL et du Cotech
- **Favoriser l'articulation avec l'ARS HDF et les dispositifs de coordination territoriale** pour la déclinaison opérationnelle du PTSM en lien avec les priorités régionales et locales (PRS/CLS)
- **Identifier et rendre lisible les ressources en santé mentale** et contribuer au développement du futur portail santé mentale
- **Actualiser le diagnostic partagé** en santé mentale
- **Assurer la communication** interne et externe de la démarche et des actions du PTSM
- **Représenter le PTSM** lors des réunions avec les institutions, les partenaires, etc.
- **Participer aux rencontres** thématiques, initier des temps d'échange, une veille et une collaboration active avec l'ensemble des PTSM de la région Hauts de France
- **Etablir un bilan annuel** de la démarche PTSM

Formation requise

- Niveau Master 1 ou 2 de santé publique, sciences politiques ou sciences sociales, d'ingénierie de projets, des gestions des établissements sociaux et médico-sociaux



- Expérience professionnelle de 2 ans requise dans la méthodologie de projet, conduite de projets dans le champ de la coordination, de la santé publique et communautaire, du champ social et médico-social

Aptitudes requises

- **Animation** : capacité à mobiliser, animer un réseau d'acteurs et fédérer les partenaires autour de projets communs (organisation et animation de réunions, préparation et mise en œuvre de groupes de travail, rédaction et diffusion de rapports, comptes rendus, courriers, communication sur les actions menées)
- **Conduite de projet** : capacité à piloter un plan d'actions, en lien avec les acteurs concernés et au bénéfice de la population cible (identification, analyse, priorisation et synthèse des informations collectées, accompagnement des acteurs, communication d'informations, préparation d'un programme de travail et coordination de sa mise en œuvre, production de bilans, suivi d'actions)
- **Capacités rédactionnelles et relationnelles** (autonomie et esprit d'initiative, adaptation, sens des responsabilités, esprit de synthèse, rigueur, capacité rédactionnelle, aptitudes relationnelles, capacité à appréhender rapidement l'environnement et les enjeux)
- La connaissance du territoire et de ses acteurs est un plus
- La connaissance de la santé mentale et de ses enjeux est un plus

Type de contrat et modalités de travail

Rattachement fonctionnel à l'EPSM de la Somme

CDD long, mise à disposition, détachement

Poste à temps plein à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2024

Entre 33000 et 37000 euros bruts selon expérience (grille des attachés d'administration hospitalière)

Horaires : horaires de cadre avec possibilités de réunions en soirée

Permis de conduire en raison des déplacements départementaux et régionaux

Personne à contacter

Peggy VUILLIN

Référente PTSM de la Somme, directrice adjointe en charge de la stratégie, des affaires médicales, générales, du système d'information et de la communication à l'EPSM de la Somme

peggy.vuillin@epsm-somme.fr

03 22 53 46 60